

## PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable  
Pôle Etudes et Aménagement Durable/Mission Immobilier Foncier et Procédures

### AVIS

#### **Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse (95) :**

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement, les documents suivants seront mis à disposition du public selon les modalités décrites dans le présent avis :

- le dossier de création de ZAC, comprenant notamment une étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France.

Les documents mentionnés ci-dessus seront mis à disposition du public pendant une durée de 30 jours, du **25 avril au 25 mai 2016**. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture :

- EPA Plaine de France : 1, place aux Etoiles 93212 La Plaine Saint-Denis : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h0
- Mairie de Gonesse : 66, rue de Paris 95500 Gonesse : lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; mardi de 13h30 à 17h30 ; du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France : 6 bis, avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Conseil Départemental du Val-d'Oise : 2, avenue du parc 95032 Cergy-Pontoise : du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00

Tout renseignement relatif au projet peut être demandé auprès de l'EPA Plaine de France.

A l'issue de cette mise à disposition, un bilan sera dressé et consultable notamment sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise (<http://www.val-doise.gouv.fr/>).